

Légère baisse des effectifs salariés au premier trimestre 2023

Au premier trimestre 2023, les effectifs salariés affichent une légère baisse sur le trimestre (- 0,2 %), alors que la moyenne nationale et outre-mer progressent. La Martinique connaît une stabilité de ses effectifs salariés, tandis que ceux de la Guadeloupe et de la Guyane progressent.

La baisse des effectifs est portée principalement par celle de l'intérim et de l'agriculture qui était particulièrement dynamique fin 2022. Les hausses dans d'autres secteurs atténuent notamment la baisse globale des effectifs.

Après avoir connu la progression la plus marquée de ses effectifs durant le dernier trimestre 2022, les effectifs de la zone Est baissent fortement. La baisse est portée notamment par l'agriculture. Celle de l'intérim se retrouve globalement dans toutes les zones d'emploi.

Porté par la hausse de la masse salariale, le salaire moyen par tête (SMPT) progresse au premier trimestre. Il augmente de 3,3 % sur le trimestre, et continue d'être inférieur à la moyenne nationale. La hausse du SMPT se retrouve globalement dans toutes les zones d'emplois.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim recule également après la stabilité du dernier trimestre 2022. La baisse est expliquée par celle du nombre de CDD de moins d'un mois.

AVERTISSEMENT : à compter de cette publication, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis et deviennent cohérentes avec la publication *Informations rapides* n°146 de l'Insee produite en partenariat avec l'Urssaf Caisse nationale et la Dares. Cette intégration modifie légèrement les évolutions trimestrielles et annuelles publiées au cours de l'année passée.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au premier trimestre 2023

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	195 650	- 0,2	+ 3,3
	Masse salariale (en Md€)	1,4	+ 3,1	+ 9,6
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 337	+ 3,3	+ 6,0
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	+ 0,4	+ 4,2
	Masse salariale (en Md€)	173,9	+ 2,7	+ 7,0
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 882	+ 2,4	+ 5,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

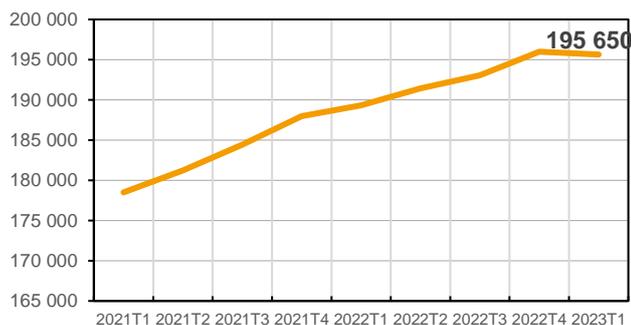


Les effectifs salariés diminuent légèrement au premier trimestre 2023 après les hausses consécutives des trimestres précédents

Les effectifs du premier trimestre 2023 s'établissent à 195 650 postes, en baisse de 0,2 % sur le trimestre (soit près de 340 postes en moins). Ce recul fait suite aux hausses observées des derniers trimestres : + 1,5 % au dernier trimestre 2022 et + 0,9 % au troisième trimestre 2022.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2021



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs restent toutefois supérieurs à leur niveau de l'année dernière. En effet, ils sont 3,3 % supérieurs aux effectifs du premier trimestre 2022, soit près de 6 300 postes supplémentaires.

A l'inverse de La Réunion, les effectifs au niveau national progressent au premier trimestre (+ 0,4 % en glissement trimestriel), porté notamment par le tertiaire hors intérim.

En outre-mer, les effectifs salariés sont en légère hausse en moyenne sur le trimestre (0,1 %)

La Martinique affiche une stabilité de ses effectifs après la hausse de 0,9 % du trimestre précédent. La stabilité s'explique notamment par les baisses d'effectifs dans l'intérim et le service aux entreprises, qui neutralisent les hausses dans d'autres secteurs.

Les effectifs salariés de la Guadeloupe et de la Guyane progressent, mais connaissent cependant des ralentissements. La Guadeloupe connaît une hausse de 0,3 % de ses effectifs après + 1,3 % au trimestre précédent. Les hausses dans certains secteurs sont notamment atténuées par les baisses dans l'industrie et le transport.

La Guyane affiche une progression de 1,2 % de ses effectifs sur le trimestre, après + 2,3 % au dernier trimestre 2022. Les secteurs connaissent globalement des ralentissements sur le trimestre.

La zone d'emploi Est de La Réunion connaît une forte baisse au premier trimestre

Les effectifs de l'Est de La Réunion reculent de 1,6 % sur le trimestre, soit près de 300 postes en moins. La baisse se retrouve essentiellement dans l'agriculture qui recule de 24 %, après la forte hausse du dernier trimestre 2022.

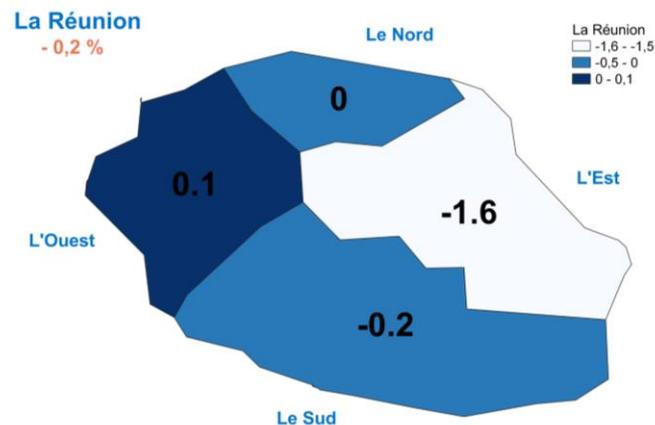
Le sud connaît également une légère baisse de ses effectifs sur le trimestre (- 0,2 %). La baisse se retrouve essentiellement dans l'intérim et la construction, tandis que les autres services (hors intérim) progressent de 1,0 % sur le trimestre.

La zone Nord connaît une stabilité de ses effectifs. La forte hausse dans la construction (+ 3,4 %) est neutralisée par des baisses, notamment dans l'intérim (- 5,7 %).

Les effectifs de l'Ouest progressent légèrement de 0,1 % sur le trimestre. Les hausses dans les autres services et le commerce sont notamment atténuées par les baisses dans d'autres secteurs, dont l'intérim et la construction.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête est en hausse au premier trimestre 2023

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, progresse de 3,1 % sur le trimestre, pour s'établir à plus de 1,4 milliard d'euros. Elle s'accélère après le ralentissement du dernier trimestre : + 0,5 % après + 1,8 % au troisième trimestre 2022. La hausse trimestrielle reste par ailleurs supérieure à la moyenne nationale (+ 2,7 %). Elle se retrouve globalement dans tous les secteurs d'activités.

Cette hausse de la masse salariale porte celle du salaire moyen par tête (SMPT) qui s'établit désormais à 2 337 euros au premier trimestre 2023, contre 2 882 euros au niveau national. Le SMPT progresse notamment de 3,3 % sur le trimestre, contre + 2,4 % au niveau national.

En dépit de la baisse d'effectifs dans la zone Est, la masse salariale de la zone connaît une forte hausse (+ 4,1 %), ce qui porte la hausse de 5,8 % du SMPT sur le trimestre. La zone affiche un SMPT de 1 977 euros durant le premier trimestre, il s'agit du plus faible niveau de SMPT sur les quatre zones d'emploi. Le SMPT de l'agriculture y est particulièrement dynamique en ce sens qu'il progresse de près de 45 % sur le trimestre, soit une hausse de plus de 500 euros.

Les trois autres zones d'emploi affichent également des hausses de leurs SMPT sur le trimestre : + 3,5 % dans le sud avec de fortes hausses dans l'intérim et l'agriculture, + 3,0 % dans le Nord avec de fortes hausses dans les deux secteurs ci-dessus, et + 2,6 % dans l'ouest où l'intérim est également très dynamique sur le trimestre. Notons que la zone Nord affiche le SMPT le plus élevé sur le trimestre : 2 507 euros.



Forte baisse d'effectifs dans l'intérim et l'agriculture ...

Trois secteurs portent la baisse trimestrielle des effectifs au premier trimestre 2023. L'intérim connaît la plus forte baisse de ses effectifs au premier trimestre 2023. Elle est de l'ordre de 8,1 % sur le trimestre, soit près de 450 postes en moins. L'intérim est d'ailleurs en baisse au niveau national. Cette baisse régionale (- 8,1 %) fait suite aux hausses des deux derniers trimestres 2022 : + 5,7 % au dernier trimestre après + 1,2 % au troisième trimestre. Les effectifs sont par ailleurs inférieurs à leur niveau du premier trimestre 2022 : - 2,9 %. La masse salariale du secteur connaît également une baisse, mais elle est plus atténuée : - 0,1 % sur le trimestre.

Après la forte hausse du dernier trimestre 2022, les effectifs du secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche reculent de 6,1 % sur le trimestre, soit près de 240 postes en moins. Cette baisse est expliquée en partie par le fait que les emplois saisonniers du dernier trimestre 2022 n'ont pas été reconduits au premier trimestre 2023. Les effectifs sont d'ailleurs supérieurs à leur niveau du premier trimestre 2022 (+ 4,8 %). La masse salariale du secteur est quant à elle en hausse sur le trimestre, et affiche la plus forte hausse trimestrielle (+ 6,0 %).

Les effectifs des services non marchands reculent également au premier trimestre 2023, après avoir porté en partie la hausse trimestrielle des effectifs salariés au dernier trimestre 2022. Elle est expliquée principalement par la baisse dans l'action sociale sans hébergement et dans les activités d'aide à domicile. La baisse fait suite aux hausses consécutives durant les trimestres 2022. A l'inverse, la masse salariale du secteur poursuit sa hausse si bien en glissement trimestriel (+ 3,2 %) qu'annuel (+ 9,4 %).

Deux autres secteurs sont également en baisse au premier trimestre : l'industrie et la construction. L'industrie affiche un recul de 0,6 % de ses effectifs après les hausses consécutives en 2022. La baisse est portée principalement par la fabrication de denrées alimentaires. La masse salariale du secteur poursuit sa hausse trimestrielle : + 2,1 % sur le trimestre.

La construction connaît également une baisse (- 0,4 %) après les hausses en 2022. Les effectifs sont toutefois 3,2 % supérieurs à leur niveau du premier trimestre 2022. La masse salariale du secteur repart à la hausse (+ 4,4 %) après la légère baisse du dernier trimestre 2022 (- 0,1 %).

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 678	1,9	- 6,1	+ 4,8
C1-DE	Industrie	20 915	10,7	- 0,6	+ 2,3
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	8 407	4,3	- 1,2	+ 3,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	726	0,4	- 5,2	+ 9,2
C4	Fabrication de matériels de transport	111	0,1	+ 4,8	+ 6,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 224	3,7	+ 0,4	+ 1,5
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 447	2,3	- 0,4	+ 0,2
FZ	Construction	19 116	9,8	- 0,4	+ 3,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	146 859	75,1	+ 0,4	+ 3,7
GZ	Commerce	36 048	18,4	+ 0,1	+ 1,9
HZ	Transports et entreposage	13 895	7,1	+ 1,1	+ 3,9
IZ	Hébergement et restauration	13 131	6,7	+ 0,5	+ 10,5
JZ	Information et communication	4 177	2,1	+ 0,3	+ 1,4
KZ	Activités financières et d'assurance	6 759	3,5	+ 0,4	+ 0,3
LZ	Activités immobilières	2 558	1,3	+ 0,1	+ 2,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (service aux entreprises)	26 629	13,6	+ 1,3	+ 5,0
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	32 494	16,6	- 0,7	+ 3,0
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 168	5,7	+ 1,2	+ 4,2
Intérim	Intérim	5 081	2,6	- 8,1	- 2,9
	TOTAL	195 650	100	- 0,2	+ 3,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... atténuée par les hausses dans d'autres secteurs

Les effectifs des services aux entreprises poursuivent leur hausse du dernier trimestre 2022. Ils progressent de 1,3 % sur le trimestre (près de 340 postes supplémentaires) après + 1,3 % au trimestre précédent. La masse salariale du secteur poursuit également ses hausses de 2022.

Les effectifs salariés du transport sont également dynamiques au premier trimestre 2023. Ils progressent de 1,1 % (soit près de 150 postes supplémentaires) après + 2,3 % au dernier trimestre 2022. La masse salariale du secteur est également dynamique sur le trimestre : + 5,5 % soit près de 6 millions d'euros supplémentaires.

Les services aux ménages affichent une hausse de 1,2 % de leurs effectifs (près de 130 postes supplémentaires). Ces derniers poursuivent également les hausses de 2022. La masse salariale du secteur s'accélère au premier trimestre : + 3,1 % après + 1,7 % au dernier trimestre 2022.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,2	1,5	+ 6,0	+ 10,8
C1-DE	Industrie	162,6	11,9	+ 2,1	+ 7,1
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	57,2	4,2	+ 1,9	+ 9,9
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,5	0,4	- 1,3	+ 6,1
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	- 0,1	+ 9,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	54,7	4,0	+ 3,0	+ 7,5
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	44,5	3,2	+ 1,8	+ 3,3
FZ	Construction	126,4	9,2	+ 4,4	+ 11,0
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 025,2	74,7	+ 3,2	+ 9,8
GZ	Commerce	242,6	17,7	+ 2,4	+ 7,3
HZ	Transports et entreposage	112,4	8,2	+ 5,5	+ 9,7
IZ	Hébergement et restauration	71,5	5,2	+ 4,1	+ 28,1
JZ	Information et communication	42,0	3,1	+ 1,8	+ 6,0
KZ	Activités financières et d'assurance	69,1	5,0	+ 1,5	+ 3,9
LZ	Activités immobilières	21,9	1,6	+ 0,3	+ 3,1
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	182,9	13,3	+ 3,6	+ 10,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	223,9	16,3	+ 3,2	+ 9,4
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	58,9	4,3	+ 3,1	+ 12,0
Intérim	Intérim	36,3	2,6	- 0,1	+ 9,8
TOTAL		1 371,7	100	+ 3,1	+ 9,6

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) recule au premier trimestre 2023

56 109 embauches sont déclarées au premier trimestre 2023. Ce nombre recule de 0,7 % sur le trimestre (près de 390 déclarations en moins) après la stabilité observée au dernier trimestre 2022. La baisse est expliquée par les baisses de déclarations dans les services non marchands, le transport et l'agriculture qui affiche la plus forte baisse sur le trimestre (- 22,3 %). Les déclarations dans l'information-communication repartent à la hausse (+ 24,9 %) après la baisse observée au dernier trimestre 2022.

La part des CDD de moins d'un mois (sur le total des déclarations) recule de 0,6 point par rapport au dernier trimestre 2022. Ils passent de 57,4 % à 56,8 % au premier trimestre 2023. Le reste est composé à 25,2 % de CDD de plus d'un mois et à 18,0 % de CDI.

Au niveau des types de contrat, la baisse trimestrielle du nombre de DPAE est expliquée principalement par une baisse du nombre de CDD de moins d'un mois.

Les CDD de moins d'un mois reculent de 1,1 % sur le trimestre (près de 360 déclarations en moins) après les baisses observées durant les deux derniers trimestres 2022. La baisse est portée principalement par les services non marchands, les services aux entreprises et le transport. Les CDD de plus d'un mois progressent légèrement (+ 0,2 %) après les reculs des derniers trimestres. La forte baisse dans l'agriculture est neutralisée par les hausses dans les services aux entreprises et le commerce. Les déclarations en CDI poursuivent la baisse de leurs DPAE : - 0,6 % après - 2,8 % au dernier trimestre 2022. La baisse se retrouve principalement dans le transport et l'hébergement-restauration, malgré la forte hausse dans les services aux entreprises (+ 11,2 %).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	810	1,4	- 22,3	- 23,0	- 33,8	+ 56,4	- 8,0
C1-DE	Industrie	2 740	4,9	- 5,4	+ 6,3	- 7,0	- 10,9	- 1,3
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1 476	2,6	- 8,9	- 0,2	- 11,8	- 11,9	- 4,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	78	0,1	- 5,0	- 57,6	- 12,2	+ 14,7	+ 26,8
C4	Fabrication de matériels de transport	26	0,0	+ 43,0	- 86,9	+ 402,4	- 31,6	+ 104,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	884	1,6	- 1,9	+ 26,3	- 12,1	- 4,3	- 4,1
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	276	0,5	+ 0,6	+ 4,9	+ 33,0	- 29,9	+ 17,3
FZ	Construction	3 313	5,9	+ 2,8	- 1,4	+ 3,8	+ 2,7	+ 12,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 246	87,8	- 0,2	- 1,0	+ 2,7	- 1,0	+ 5,2
GZ	Commerce	6 696	11,9	+ 3,8	+ 2,6	+ 4,8	+ 3,3	- 0,2
HZ	Transports et entreposage	2 295	4,1	- 15,6	- 21,4	- 4,0	- 18,0	- 3,0
IZ	Hébergement et restauration	7 306	13,0	- 0,3	+ 2,9	+ 0,4	- 8,5	+ 23,4
JZ	Information et communication	1 530	2,7	+ 24,9	+ 29,3	+ 20,1	+ 0,1	+ 31,8
KZ	Activités financières et d'assurance	593	1,1	+ 12,5	+ 34,6	- 0,7	+ 10,1	+ 19,8
LZ	Activités immobilières	191	0,3	+ 4,4	- 4,1	+ 25,8	- 8,8	- 22,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	15 770	28,1	- 0,5	- 3,4	+ 11,1	+ 11,2	- 4,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	8 398	15,0	- 3,7	- 6,3	+ 1,0	- 0,1	+ 4,4
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 467	11,5	+ 2,3	+ 6,5	- 6,3	- 11,1	+ 22,2
TOTAL		56 109	100	- 0,7	- 1,1	+ 0,2	- 0,6	+ 5,1

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Le **salaires moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.